



Commune d'Etoy – Conseil Communal

Rapport de la Commission de Gestion



Sur le préavis n° 03/2024
Relatif à la gestion et aux comptes 2023

Mandat et composition de la Commission de Gestion

En application des articles 40 du règlement communal et 93c de la loi sur les communes et conformément au mandat que lui a confié le Conseil Communal, la Commission de Gestion a procédé à l'examen de la gestion et des comptes 2023 ainsi qu'à l'analyse de plusieurs dossiers.

La Commission composée de Monsieur François Blanc, président ainsi que Mesdames Hélène Laurent, rapporteuse, Véronique Elamly et Pia Hitz Lepori ainsi que Messieurs Ghislain Laville, Michael Corthay et Romain Roussel, s'est réunie à 12 reprises, dont 4 avec la Municipalité.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par l'auditeur BDO SA à Epalinges. Le rapport d'audit établi le 25 avril 2024 est annexé au préavis et conclut à la conformité des comptes communaux 2023.

Visite de la salle multi-fonction

En date du 20 novembre 2023, nous avons pu visiter la nouvelle salle. Nous trouvons regrettable le manque d'informations provenant de l'Etat avant la construction d'un tel bâtiment. Pour exemple, la hauteur d'une telle salle pour la pratique de la gymnastique artistique.

Le travail accompli est énorme et très satisfaisant. Ce projet arrivé à terme a été inauguré samedi 1^{er} juin 2024 dans une superbe ambiance.

Visite du réseau d'eau

Le 25 novembre 2023, la CG a visité les différents points du réseau d'eau de la Commune ; à savoir le réservoir Les Rippes, la station de pompage de Jotterand, la station de surpression de l'Institution de l'Espérance, la station de pompage de la Vossettaz ainsi que celle des Pontets.

Guidés et accompagnés par MM. Charly Viquerat, Roland Corthay et Jean-Marc Mérinat, nous avons relevé le très bon entretien de notre réseau d'eau et le professionnalisme de M. Mérinat. Tous les détails nous ont été donnés ainsi que les réponses à nos questions. Cette visite a été très appréciée et très instructive.

Au réservoir Les Rippes, nous avons pris connaissance de la réserve d'eau pour la défense incendie.

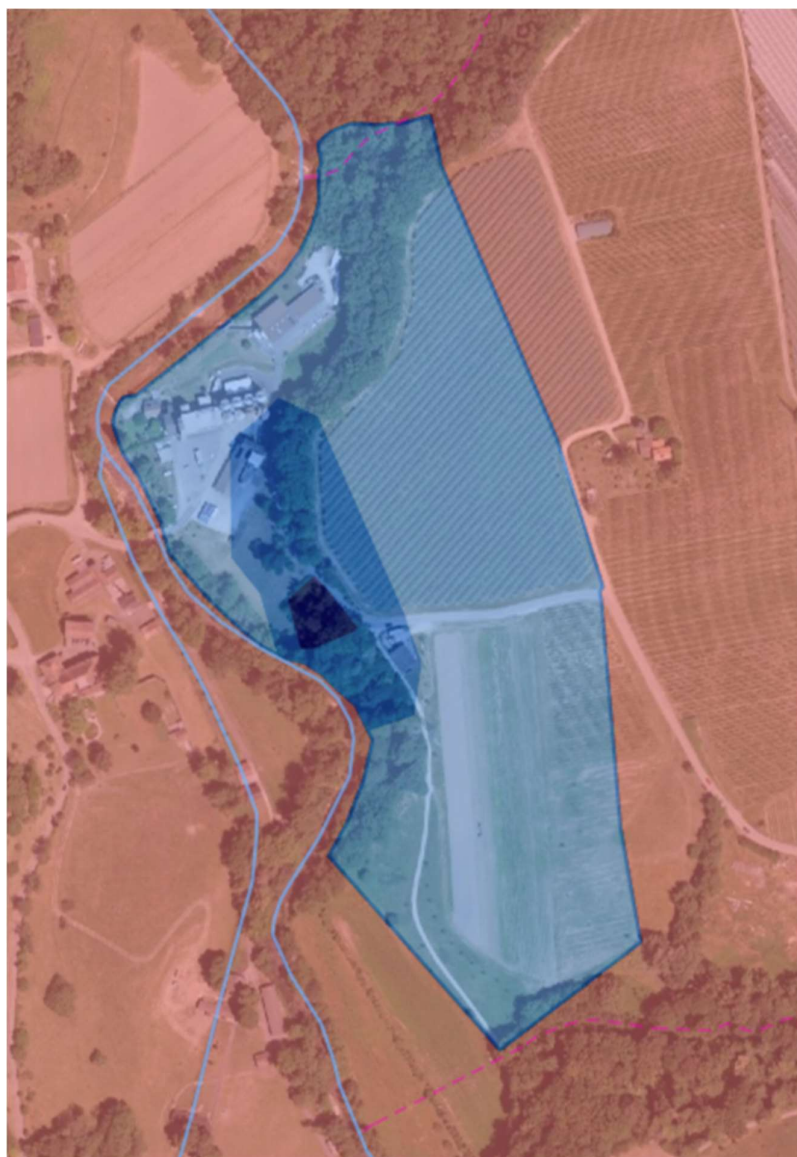
Sur la commune de St-Livres, nous avons pris note que le chemin d'accès à la station de pompage doit subir une réfection. A la suite d'un contrôle de l'Etat et de la mise en

application de nouvelles normes, des mesures de protections complémentaires doivent être faites pour les sources de la Vosettaz et de Jotterand.

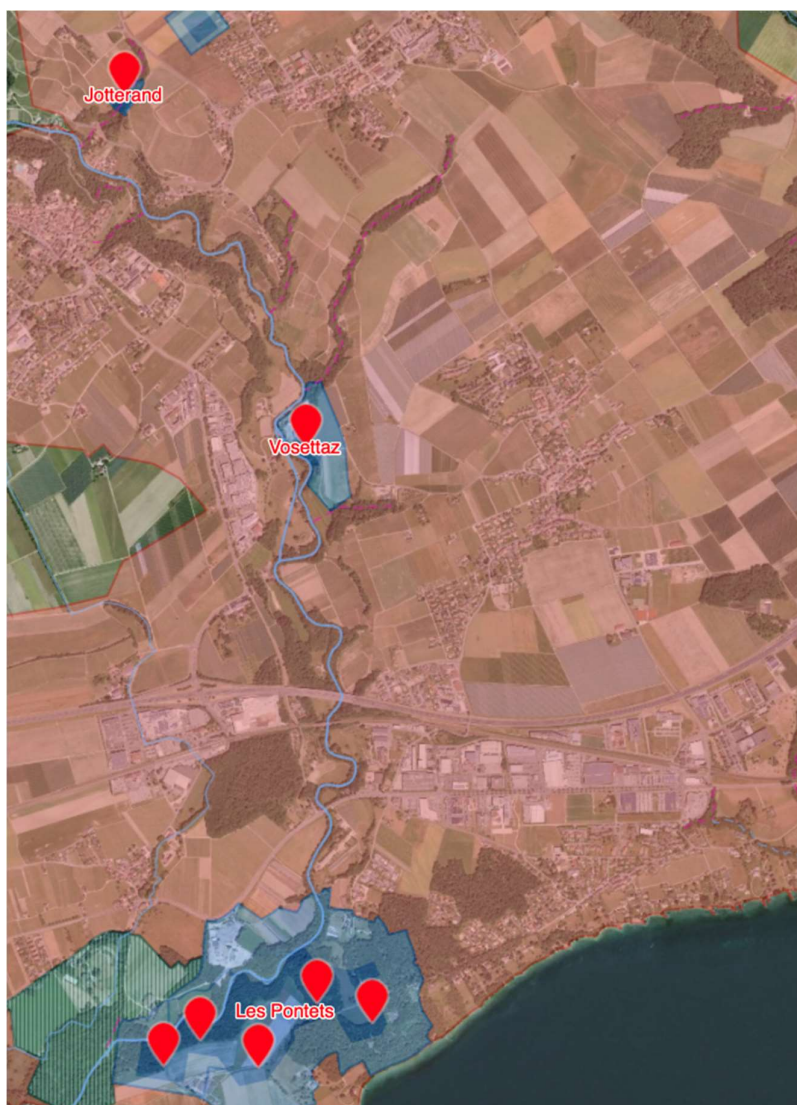
A la station de pompage des Pontets, 3 pompes immergées des puits de captation doivent être changées. Il est également prévu le remplacement des compteurs d'eau – ceux-ci permettront de détecter plus précisément les fuites sur le réseau.

Nous avons bien pris note que des travaux d'entretien et de mises aux normes doivent être prévus sur ces différents lieux.

Nous avons pu prendre connaissance des zones de protection situées autour des stations de pompage.



Source La Vosettaz avec les 3 zones de protection (S1, S2 et S3)



Points de captage des sources

<https://map.geo.admin.ch>

Consommation d'énergie

La Municipalité nous a transmis les rapports de consommation d'énergie mis à jour. En complément de notre étude de l'an passé, nous constatons que la consommation s'est réduite de manière générale mais malheureusement avec l'augmentation des prix de l'énergie, il est difficile de maîtriser les coûts.

Concernant la production des panneaux solaires du site des Communaux, la mise en service du RCP étant très récente, nous ne disposons pas de données adéquates pour faire une appréciation.

Questions générales sur les comptes

Page 31 102.3043

La différence entre l'effectif et le budget est due au fait que les municipaux ne sont pas tous soumis à la LPP alors que le budget considère l'inverse.

Page 31 11.3181.9

Dans ce compte, la facture annuelle de la société Pro Archives représente un montant important de la somme finale. Ceci concerne le travail d'archivage règlementé par l'Etat. A noter que les archives communales sont stockées au village.

Page 33 32.3181

L'Etat impose l'entretien des forêts protectrices même sur des surfaces privées et rembourse par la suite l'intégralité des travaux financés initialement par la commune.

L'augmentation de ce poste est dû aux travaux supplémentaires qui ont été faits suite au gros orage du mois de juin.

Page 33 351.3181

Les honoraires concernant l'auberge sont les frais de l'audit demandé par la commune pour avoir un rapport précis des travaux à entreprendre dans ce bâtiment pour une mise aux normes sanitaires, techniques et énergétiques.

Page 34 354.3181

Le projet de rénovation du bâtiment communal est mis en stand-by compte tenu de la rénovation de l'Auberge où l'urgence est plus grande.

Page 36 42.4311

La forte augmentation de ce poste est due aux émoluments générés par la mise à jour d'un plan de quartier.

Page 37 44.4658

Le subside demandé suite à la pose des toiles devant le Collège des Ecureuils a été refusé d'où ce compte à 0.

Page 38 451.4361.2

Les recettes concernant le papier dépendent du cours de ce dernier et malheureusement, celui-ci est au plus bas.

Page 38 451.4351

Nous avons pris note que la TVA se récupère sur les déchets, l'eau et les égouts. Certaines factures ne peuvent être faites qu'au prix coûtant.

Page 39 71.3525

Ce montant comprend les coûts 2022 et 2023.

Page 40 81.3181 et 81.4141.2

Le budget non utilisé sur ces deux comptes le sera dans ces deux prochaines années.

Page 40 84.4361

La municipalité a décidé que la ristourne Texaid soit transférée des comptes de la déchetterie au compte du fond « développement durable ».

Page 40 84.3656

Pour information, à ce jour, il n'y a eu que deux promesses qui sont devenues caduques suite à la non-réalisation des projets. La différence entre le solde disponible et le solde bancaire de Fr. 32'045.57 est dû aux promesses non versées, à des frais de gestion non remboursés ainsi qu'à la ristourne SEFA.

Remarques

Suite à notre demande, la boursière Madame Ciampi, nous a remis le récapitulatif du décompte concernant le Préavis 02/2017 et a pris note de fournir à la CG, à l'avenir, ce même genre de résumé pour tous les préavis s'étalant sur plusieurs années.

A la lecture du tableau des préavis, nous avons fait remarquer que les numéros de comptes sur ce dernier devaient être corrigés.

La Municipalité prévoit de faire une présentation au Conseil de la production énergétique des Communaux lorsque les données recueillies le permettront.

Remerciements

La Commission formule ses sincères remerciements aux Membres de la Municipalité, Madame Tania Séverin, Messieurs José Manuel Fernandez, Syndic, Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppi ainsi qu'à Madame Ingrid Ciampi, Boursière, pour leurs disponibilités et la précision des réponses apportées aux questions de la Commission de Gestion.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Commission de Gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- 1 d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2023, ainsi que le bilan, tels que présentés
- 2 d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière
- 3 de relever la Commission de Gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Etoy, le 5 juin 2024

Pour la Commission de Gestion

Le Président



François Blanc

La Rapporteuse



Hélène Laurent